CHASSE A L'AFFUT

Régulation de la population des sangliers

Horaires de la chasse à l'affût

La chasse à l'affût est autorisée 1h avant l'heure légale

du lever du soleil et 1h après l'heure légale du coucher du soleil

toute la journée et tout les jours de la semaine jusqu'au 30 avril

Le président de l'ACCA de Bréhain la ville

Mr REATO